



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



LYCEE POLYVALENT JEAN MONNET
66 boulevard de Châtenay CS 90016
16121 COGNAC Cedex
Tél. 05 45 36 83 10 – Fax 05 45 35 39 55
Courriel : ce.0160020k@ac-poitiers.fr
www.lyceejeanmonnet-cognac.fr

Rentrée 2020

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE de JUDO

**Lycée Jean Monnet de Cognac
de la seconde à la terminale**



Vous trouverez ici l'ensemble des éléments et des documents pour vous informer sur la candidature à la section sportive scolaire judo de Cognac.

Les élèves bénéficieront d'un emploi du temps aménagé qui leur permettra de mener leur scolarité dans des conditions optimales en conciliant une pratique sportive épanouissante. Un internat vous permettra d'être hébergé au sein du lycée.

Il est toutefois souhaité pour intégrer la section dans de bonnes conditions d'avoir un **niveau régional minimum** (sélections pour les championnats de ligue).

Les entrainements spécifiques se dérouleront au dojo du Grand Cognac et au lycée Jean Monnet à raison de deux séances de 2h le mardi et le jeudi sur des créneaux horaires spécifiques.

Les jeunes compléteront leur formation sportive sur d'autres créneaux horaires hors temps scolaire au dojo du Grand Cognac.

Les élèves ne seront pas dans l'obligation d'être licenciés au club de Cognac mais devront néanmoins obligatoirement être licenciés dans un club affilié FFJDA.



Championnat de France junior ne waza

Orléans, dimanche 12 janvier 2020

Champion de France

-63kg: Hervé Armelle

+94kg: Cornelius Amadeo

3ème

-52kg: Imbert Lou

-56kg: Poceiro Maxime

-62kg: Zammit Théo

DOSSIER de CANDIDATURE et RECRUTEMENT

Le dossier de candidature comporte plusieurs parties :

- un volet scolaire
- un volet sportif
- des documents complémentaires indispensables :
 - Les bulletins des deux premiers trimestres
 - Une copie du passeport judo
 - Un certificat médical à la pratique du judo compétition

***Ce dossier complet doit être envoyé par courrier postal ou numérique
au lycée Jean Monnet avant le 25 mai 2020***

Les résultats du recrutement seront communiqués aux familles rapidement.

Pour les élèves retenus pour la section sportive, ils devront compléter une demande dérogatoire auprès de leur établissement actuel (pour les collégiens) ou une demande de changement d'établissement (pour les lycéens).

Attention, l'inscription à la section n'est pas acquise pour toute la durée de la scolarité de l'élève mais pourra être remise en cause en raison du comportement et des résultats scolaires et sportifs.

Correspondant Lycée Jean Monnet :

M. SCHERMANN – daniel.schermann@ac-poitiers.fr